

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une convention pour soutenir l'Usine à Gaz à Nyon

Une convention de subventionnement quadripartite, liant l'Etat de Vaud, la Région de Nyon, la Ville de Nyon et l'Association Usine à Gaz, a été signée ce jour. Le document porte sur la période 2021-2024 et vise à soutenir le développement des activités de la nouvelle Usine à Gaz. Après trois saisons hors les murs, cette dernière sera inaugurée du 4 au 6 juin prochain.

La convention signée ce jour remplace un précédent document tripartite (Région de Nyon, Ville de Nyon et Usine à Gaz) arrivé à échéance et ayant couvert la période d'activités extra muros de l'association. Le Canton de Vaud rejoint les signataires de cette nouvelle convention de subventionnement, qui accompagnera le développement de ce lieu de culture composé dorénavant d'une salle de concert, d'une salle de théâtre et de danse, d'une salle de répétition ainsi que d'espaces pour accueillir les publics et les artistes. Dans un premier temps, l'association va se concentrer sur la programmation de la prochaine saison tout en finalisant l'aménagement et l'équipement des nouveaux locaux. Grâce à ce soutien, l'Usine à Gaz se voit garantir une certaine sécurité pour déployer ses activités et atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés : proposer une programmation artistique pluridisciplinaire invitant à la découverte, soutenir la création vaudoise, romande et suisse, élargir ses publics et animer ses espaces dans un esprit d'ouverture et de convivialité.

Les subventions pour la période 2021-2024 augmenteront progressivement sur cinq ans. Elles évolueront de 60'000 à 100'000 francs pour l'Etat de Vaud, de 70'000 à 100'000 pour la Région de Nyon et de 600'000 à 750'000 pour la Ville de Nyon. Cette dernière apportera également une aide au loyer à l'Association Usine à Gaz, qui occupera les murs dont la Ville est propriétaire.

Tout comme les conventions conclues avec le far° en 2019 ou Visions du Réel en 2020, cette convention s'inscrit dans la politique menée par la Ville et la Région de Nyon visant à favoriser une offre culturelle de qualité, soutenir la création artistique et l'émergence de nouveaux talents et rendre la culture accessible à l'ensemble de la population. Elle entend contribuer à la pérennité et au rayonnement de la future Usine à Gaz. Pour l'Etat de Vaud, il s'agit d'appuyer durablement les institutions et manifestations d'importance régionale ainsi que suprarégionale qui ont fait leur preuve

sur le plan artistique mais aussi auprès du public.

Lors de la signature de cette convention, l'Etat de Vaud était représenté par Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat ; la Région de Nyon était représentée par MM. Gérald Cretegny, président, et Boris Mury, secrétaire général ; la Ville de Nyon était représentée par MM. Daniel Rossellat, syndic, et Pierre-François Umiglia, secrétaire municipal ; l'Association Usine à Gaz était représentée par Mmes Katyla Labhard, présidente, et Karine Grasset, directrice.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 mars 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

DCIRH, Nicole Minder, cheffe de service, Service des affaires culturelles, [nicole.minder\(at\)vd.ch](mailto:nicole.minder(at)vd.ch)